

Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Programme des Nations Unies pour le Développement

Appui à la mise en oeuvre au niveau local, de la stratégie nationale de développement rural durable.

Le projet a pour but d'accompagner et soutenir le MDDR dans ses efforts visant la mise en oeuvre au niveau local, de la stratégie nationale de développement rural durable en vue de revitaliser les espaces ruraux défavorisés, de faciliter le retour des populations rurales déplacées, de réduire la pauvreté en milieu rural ainsi que les inégalités territoriales et sociales.

**Page de signature**

**Pays : Algérie**

Effet de l'UNDAF 2002-2006 : le présent projet s'inscrit dans l'objectif stratégique n°2 avec notamment pour but : *contribuer à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation de l'État de droit, ainsi que dans l'objectif stratégique n°4, pour but : contribuer à l'élévation du niveau de vie des populations.*

Effets escomptés :

1. Développement rural durable participatif.
2. Décentralisation et gouvernance locale .
3. Développement national équilibré.

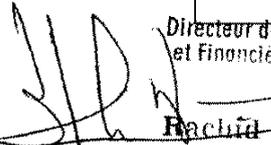
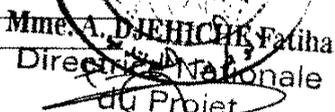
Produit(s) escomptés

1. Environnement institutionnel de la SDRD renforcé, création de GADER et encadrement législatif spécifique du développement des territoires ruraux.
2. Capacités des différents acteurs du développement rural améliorées.
3. Outils de mise en œuvre de la SDRD expertisés et améliorés.
4. Connaissance du milieu rural et circulation de l'information en relation avec les objectifs de la SDRD améliorées. Contribution à l'implémentation de la SDRD ainsi qu'à celle de ses outils de mise en œuvre.

Partenaire chargé de la mise en œuvre : Monsieur le Ministre Délégué Chargé du Développement Rural (MDDR)

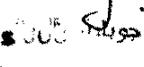
Période du programme : juillet 2005- juin 2007  
Composante du programme (2ème CCP) : réformes économiques, gouvernance et domaine d'action transversal : le genre ainsi que l'allègement de la pauvreté .  
Titre du projet : Appui à la mise en œuvre au niveau local, de la stratégie nationale de développement rural durable et soutien à son mise en œuvre .  
Durée du projet : \_\_\_\_\_  
Modalité de gestion : Nex \_\_\_\_\_

Budget	880.422 USD
Frais de services généraux de gestion	13.206,33 USD
Budget total	893.628,33 USD
Ressources allouées :	
• Gouvernement	440.211 USD
• Ressources ordinaires:	440.211 USD
• Autres :	
○ Donateur	_____ / _____
○ Donateur	_____ / _____
○ Donateur	_____ / _____
• Apports en nature	_____ / _____
Budget non financé	_____ / _____

Approuvé par (Gouvernement) :  **Rachid BELADEHANE**  
Approuvé par (Partenaire chargé de la mise en œuvre):  **Mme. A. DJEHICHE Fatiha**  
Approuvé par (PNUD): \_\_\_\_\_  


13 JUL 2005



Marc Destanne de Bernis  16  
Représentant Résident

## **Partie I A : Contexte et analyse de la situation**

L'Algérie s'est récemment dotée d'une stratégie nationale de développement rural durable (SDRD), dont l'ambition est d'apporter une réponse globale, cohérente et structurée à la situation difficile du monde rural que l'on peut succinctement ramener aux quatre grands constats ayant trait à la réalité de la précarité économique et sociale d'une grande partie de la population rurale, aux faibles opportunités d'emploi, à l'insécurité alimentaire qui menace un nombre important de ménages ruraux et à la dégradation du milieu naturel. Cette situation accentuée chez des populations rurales déjà affectées par l'insécurité qui a prévalu au cours de la décennie écoulée, les sentiments d'exclusion et de marginalisation sociale.

Face à cette situation, le gouvernement avait successivement lancé à partir de septembre 2000, le plan national de développement agricole (PNDA) pour relancer l'investissement agricole puis en 2001, le programme de soutien à la relance économique (PSRE) qui a touché les espaces ruraux et mobilisé d'importantes ressources financières pour asseoir les bases d'un développement économique national équilibré. Le gouvernement s'apprête à lancer pour les cinq prochaines années, un programme de consolidation de la croissance visant, sans exclusive, un développement harmonieux de l'ensemble des régions du pays.

Prenant appui sur les perspectives nouvelles offertes aux agriculteurs par le PNDA et les résultats probants qu'il a permis d'enregistrer, le gouvernement dans sa démarche en matière de développement équilibré, a initié et mis en œuvre des politiques et mécanismes de soutien aux populations rurales visant à améliorer leurs conditions de vie d'une part et à assurer un développement harmonieux des territoires ruraux d'autre part. Ces politiques et mécanismes de soutien s'affinent progressivement pour impulser une dynamique de développement suffisamment forte afin de concrétiser les objectifs de stabilisation des populations rurales et d'accroissement des opportunités économiques en milieu rural et de garantir le nécessaire équilibre entre les zones urbaines et les zones rurales.

C'est dans un tel contexte en mutation qu'il y a eu la création d'un poste de Ministre délégué chargé du développement rural, MDDR qui s'est attelé pendant deux années à élaborer une SDRD qui apporte une vision globale et intégrée du développement rural et surtout des instruments permettant de concrétiser les objectifs poursuivis dans le cadre d'approches participatives et décentralisées. Outre le document de stratégie, le MDDR a engagé en effet, un important chantier d'élaboration d'outils et de dispositifs i) de programmation (IDRD, cadrage des fonds et budgets publics), ii) d'intervention et d'intégration en milieu rural (Projet de proximité de développement rural-PPDR), iii) et de suivi évaluation des réalisations enregistrées au niveau du terrain.

La stratégie de développement rural durable (SDRD) a par ailleurs, introduit d'importantes innovations institutionnelles et organisationnelles par la réhabilitation des fonctions économiques et techniques des institutions publiques agricoles notamment des DSA, délégations de daïra et délégations communales, la mise en place d'instances techniques de programmation et de décision (CIW) et de dispositifs de suivi-évaluation des projets de développement. Ces innovations embrassent aussi, compte tenu de la "logique ascendante" qui fonde la SDRD, le champ social puisque cette dernière postule l'association des citoyens aux processus de décision ainsi que l'émergence et le développement d'organisations rurales fortes pouvant jouer un rôle moteur dans la dynamique de revitalisation des territoires ruraux et constituer des interfaces crédibles de l'administration locale.

C'est ainsi qu'à la faveur de la mise en œuvre d'une politique de promotion et de renforcement des organisations rurales, des associations et autres groupements (« focus-groupes »), se sont créés favorisant de la sorte, l'émergence et la consolidation de formes de médiation entre les populations rurales, d'un côté, et l'appareil administratif en charge de la politique de développement agricole et rural, de l'autre. Ces formes de médiation ont été renforcées par la mise en place, à l'initiative du MDDR, de « cellules d'animation » et de « facilitation », pour assurer le lien entre la population, les services techniques et les porteurs de PPDR concrétisant ainsi la volonté de l'Etat de changer de mode d'intervention en milieu rural. Dans le même ordre d'idée, la SDRD encourage toutes sortes de partenariats entre l'administration, les collectivités locales, les associations et organisations professionnelles et autres groupements représentatifs des communautés rurales ainsi que le développement de mécanismes de négociation et de concertation. Elle encourage aussi la contractualisation des rapports pour assurer une implication totale des acteurs concernés dans la mise en œuvre des projets de développement.

A travers aussi bien les axes d'effort qu'elle identifie que les objectifs qu'elle poursuit et moyens qu'elle nécessite, la SDRD a ouvert d'importants chantiers mettant en évidence l'enjeu et le défi de réussir son implémentation et son appropriation au niveau local pour garantir l'effectivité de sa mise en œuvre et de ses impacts sur le monde rural. Le renforcement de l'environnement institutionnel et du tissu organisationnel en milieu rural mais aussi l'apprentissage et la formation apparaissent à cet égard, comme des dimensions clés et des facteurs de succès d'une stratégie nationale qui participe à la reconfiguration des rapports au niveau des territoires ruraux et postule un profond changement dans les méthodes de travail. Aussi, il s'agira d'une part, d'œuvrer à assurer une insertion réussie des organisations rurales dans le paysage local et leur reconnaissance comme partenaires représentatifs et fiables et d'autre part, de répondre à d'importants besoins de développement des capacités des différents acteurs à participer à un projet commun de développement d'un territoire rural, de formation à l'identification, la formulation et la gestion de projets de développement, d'échange d'informations, de compétences, de savoirs et de savoir faire, d'exercice de responsabilités individuelles et collectives, et enfin d'appropriation de dispositifs institutionnels et mécanismes de soutien et d'aide au développement rural.

Il s'agit là, assurément, d'une tâche de longue haleine et d'un projet qui, moyennant un accompagnement et un appui appropriés, modifierait profondément l'image d'un monde rural, souvent taxé d'inertie et de conservatisme. La SDRD a par ailleurs le mérite de mettre sous un angle nouveau la question du développement local dans son acception la plus large incluant aussi bien les espaces urbains et périurbains que la préservation des espaces fragiles et en difficulté à l'image des espaces forestiers et steppiques dégradés et sahariens.

Le PNUD qui a eu, à l'instar de la FAO, à accompagner le MDDR lors du processus d'élaboration de la SDRD et de ses outils de mise en œuvre, a naturellement marqué sa disponibilité à soutenir les efforts du MDDR visant à implémenter au niveau local et à accompagner la mise en œuvre d'une stratégie nationale, très bien accueillie au demeurant, aussi bien par les populations rurales et autorités locales que par les organisations internationales et institutions spécialisées (FAO, CIHEAM notamment).

## **Partie II- a/ Stratégie**

A partir d'une évaluation exhaustive et non complaisante de la situation du milieu rural, le MADR sous l'impulsion du Ministre Délégué chargé du développement rural, a engagé un effort sans précédent d'élaboration dans un cadre participatif et consensuel, d'une stratégie nationale de développement rural durable. La recherche du plus large consensus possible autour d'une question d'avenir et d'intérêt national est omniprésente dans la démarche initiée par le MADR,

démarche qui a nécessité d'intenses concertations avec l'ensemble des partenaires concernés et des travaux préparatoires d'études et de réflexion ainsi que des sondages en vue d'aboutir à la formulation de la SDRD ainsi qu'à celle du plan d'action à moyen terme qui l'accompagne.

La Stratégie de développement rural durable dont s'est doté le gouvernement algérien définit les axes d'effort et le cadre opérationnel permettant de répondre aux objectifs prioritaires de revitalisation des espaces ruraux, de lutte contre la pauvreté et de stabilisation des populations et met pour ce faire, l'accent sur i) la valorisation des activités économiques et des patrimoines naturel et humain dont disposent les territoires ruraux, ii) la promotion de nouvelles relations de partenariat entre acteurs publics et privés et leur responsabilisation, iii) la recherche permanente des synergies économique, sociale et environnementale ainsi que la coordination des actions, iv) la mise en œuvre d'une approche multisectorielle du développement rural qui s'intègre dans une démarche d'aménagement du territoire.

Ces axes stratégiques impliquent, de par le caractère décentralisé de l'approche de développement rural retenue, aussi bien pour l'administration publique que pour les opérateurs économiques, les organisations non gouvernementales et la société civile d'une manière générale, des efforts d'organisation et d'amélioration de leurs capacités de formulation et de gestion de projets, de nouveaux types de rapports et de relations de travail ainsi que des capacités d'innovation et d'adaptation. De par son caractère ascendant, la démarche retenue par la SDRD suppose aussi une sensibilisation et information permanente des acteurs concernés, ainsi que la formation dans les approches participatives en matière de développement qui constituent des conditions fondamentales sinon des préalables à son appropriation par les acteurs du développement rural au niveau le plus décentralisé.

La SDRD est accompagnée d'instruments favorisant sa mise en œuvre de manière adaptée à la réalité de chaque territoire, et à ses atouts et contraintes. Parmi ces instruments, la mise au point d'un indice de développement rural durable (IDRD) qui renseigne sur l'état du développement économique, social et environnemental d'un territoire rural déterminé, l'adoption du concept opérationnel de projet de proximité de développement rural (PPDR), le cadrage des fonds publics et budgets alloués au développement rural ainsi que la mise au point d'un système de suivi évaluation, sont autant de domaines au renforcement desquels le PNUD peut apporter une contribution substantielle. Cette contribution est également souhaitable en matière de promotion de mécanismes adaptés de concertation et de décision, de modalités de financement des activités en milieu rural, d'outils de programmation et d'aménagement des territoires ruraux, de systèmes de suivi, de référence et d'aide à la décision.

La contribution du PNUD qui s'étalerait sur une période de deux années permettra de réussir l'implémentation de la SDRD au niveau local et son « appropriation » par les acteurs du développement rural et de faciliter sa mise en œuvre, étant entendu qu'il s'agit là d'un véritable bouleversement dans les habitudes de travail et dans la conduite du développement.

A travers l'appui du PNUD, l'enjeu principal pour le gouvernement algérien est qu'une organisation internationale directement impliquée dans l'action de développement et en particulier dans la lutte contre la pauvreté, participe à la mise en œuvre d'une stratégie nationale qui :

- exprime une vision globale et prospective de développement des espaces ruraux s'inscrivant elle-même dans une vaste politique d'aménagement du territoire ;
- permet de lutter efficacement contre la pauvreté en milieu rural et participe à consolider la cohésion sociale et la cohésion territoriale.

Plus précisément, le projet devrait donc permettre d'atteindre les objectifs essentiels ci-après :

- renforcer l'environnement institutionnel et le tissu organisationnel en milieu rural autour des PPDR dans une perspective d'approfondissement de la décentralisation ;
- **améliorer les outils de programmation et d'intervention en milieu rural, les modes de financement du développement rural, de gestion et paiement des soutiens sur les ressources publiques et renforcer le processus de décentralisation de la décision ;**
- **améliorer les capacités des différents acteurs du développement rural (capacités de connaissance du milieu rural, capacités nationales de prospective et de suivi évaluation, capacités locales en matière de planification régionale, de programmation et de conception des programmes de développement rural intégré et de suivi évaluation) ;**
- **améliorer la connaissance du milieu rural et la circulation de l'information en milieu rural en relation avec les objectifs de la SDRD et contribuer à l'implémentation de cette dernière ainsi qu'à celle de ses outils de mise en œuvre.**

Les activités du projet porteront pour l'essentiel, sur :

- L'adaptation du dispositif institutionnel de la SDRD (révision des mandats et statuts ...), pour favoriser la collaboration entre les institutions et l'intégration intersectorielle au niveau local.
- L'appui à la création d'espaces de consultation des populations et de mécanismes de concertation et de coopération entre les différents acteurs ainsi que l'appui à l'émergence de « groupes d'accompagnement du développement rural » (GADER), chargés d'établir le lien entre la population, les services techniques et les autorités locales et de contribuer à la promotion de la contractualisation des rapports et du partenariat public-privé dans le monde rural (y compris les contrats et accords entre territoires).
- L'amélioration du dispositif juridique d'encadrement du développement rural.
- L'expertise et l'implémentation des outils de programmation des activités tels que l'Indice de Développement Rural Durable (IDRD), le projet de proximité de développement rural (PPDR), les instruments de cadrage des budgets et fonds publics de soutien au développement rural ainsi que **la formation de cadres à l'utilisation de ces outils.**
- La proposition d'amélioration de l'intégration des dispositifs de soutien et de financement des équipements publics et des activités économiques en milieu rural.
- L'amélioration du dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement rural, la mise au point de logiciels spécifiques de suivi évaluation de **projets de développement intégré et la formation des agents de l'administration centrale et locale chargés de cette fonction.**
- L'appui à la création d'un observatoire du monde rural chargé de suivre et d'analyser l'évolution de ce dernier.
- La contribution à la conception et la mise en œuvre d'un réseau reliant les PPDR à l'échelle nationale et d'un système d'information permanente des populations rurales sur les activités et métiers à développer, les aides et soutiens de l'État, les procédures administratives et autres.
- Le soutien à la mise en œuvre de projets pilotes centrés sur l'innovation et la promotion de la pluriactivité à partir d'une ou de plusieurs activités dominantes ou structurantes de la dynamique de revitalisation de l'espace considéré (tourisme vert, artisanat, produits de terroirs, rénovation du bâti rural, commercialisation, ...).

La réalisation des différentes composantes du projet devrait faciliter l'implémentation et la mise en œuvre de la SDRD au niveau local et accroître les capacités nationales et locales de formulation et de suivi évaluation de programmes de développement rural.

## **Partie II- b : Résultats**

**Objectif immédiat 1 : Renforcer l'environnement institutionnel et le tissu organisationnel de la SDRD et encadrer le développement rural par une législation spécifique.**

**Résultat 1 : Environnement institutionnel renforcé. Création progressive de GADER au niveau des wilayas et communes rurales.**

Activité 1 : examen des statuts et mandats des institutions publiques ayant en charge les questions de développement rural et proposition d'aménagements pour favoriser la collaboration entre les institutions et l'intégration intersectorielle au niveau local.

Activité 2 : conception, **impression et diffusion** de guides d'explication de la SDRD et d'information des populations, autorités locales et organisations de la société civile.

Activité 3 : appui à l'émergence de structures d'intermédiation entre les populations rurales et l'administration publique au niveau des wilayas et communes rurales et définition des tâches du « groupe d'accompagnement du développement rural » -GADER et de ses moyens de fonctionnement.

**Résultat 2 : Encadrement juridique du développement rural renforcé**

Activité 4 : examen de la législation et réglementation en vigueur traitant des questions de développement rural, proposition d'harmonisation et d'un projet de loi spécifique au développement des territoires ruraux.

**Effets et changements :** Approfondissement de l'approche participative par le soutien à la création progressive au niveau des wilayas puis des communes rurales, d'un noyau permanent et souple, le GADER en l'occurrence, intégrant tout en les élargissant et précisant dans une logique participative, les fonctions exercées actuellement par les « animateurs » et « facilitateurs » du développement rural institués à l'initiative du MDDR. Les GADER permettent d'introduire une innovation institutionnelle au paysage organisationnel actuel et de résorber un déficit en la matière enregistré au niveau des communes rurales.

Le développement rural encadré par une loi spécifique, bénéficie d'un cadre juridique insérant les évolutions souhaitées dans des perspectives volontaristes et claires.

**Objectif immédiat 2 : Expertiser les outils de programmation et d'intervention en milieu rural ainsi que le dispositif d'examen, d'approbation et de financement des PPDR et proposer les mesures visant leur amélioration et renforcement.**

**Résultat 1: IDR, PPDR et instruments de cadrage des budgets et fonds publics expertisés et améliorés.**

Activité 1 : évaluation de la pertinence, de la faisabilité et de l'efficacité des outils de programmation et d'intervention (IDR, PPDR et instruments de cadrage des budgets et fonds publics), et proposition d'amélioration et/ou de nouveaux instruments en la matière.

**Résultat 2 : renforcement des capacités nationales et locales en matière de programmation et de conception des programmes de développement rural intégré.**

Activité 2 : conception d'un programme de formation permanente au niveau local, à l'utilisation des outils de programmation et d'intervention en milieu rural.

*Activité 3 : mise en œuvre d'actions pilotes de formation de formateurs en matière de formulation de projets de développement rural intégré et à l'utilisation des outils de programmation et formation de cadres..*

**Résultat 3 : Dispositif d'examen et d'approbation des PPDR expertisé et propositions d'amélioration formulées.**

Activité 4 : évaluation du dispositif d'examen et d'approbation des PPDR au niveau local (commune, daïra, wilaya), notamment de la composition, des missions et du fonctionnement du comité technique de wilaya et proposition d'amélioration notamment en terme de **formation des comités techniques de wilaya (CTW)**, à la maîtrise des outils d'analyse financière et technique nécessaire au traitement des dossiers de projets qui leur sont soumis.

*Activité 5 : mise en œuvre d'actions pilotes de formation de formateurs et formation de membres de CTW.*

**Résultat 4 : Dispositif de financement et mécanismes de gestion et paiement des soutiens sur les fonds publics expertisés et propositions d'amélioration formulées.**

Activité 6 : évaluation du dispositif de financement des PPDR (montage financier des projets, conditions et procédures d'accès au soutiens publics, ..), et des mécanismes de gestion et paiement des soutiens sur les fonds publics et propositions d'amélioration en termes d'intégration des dispositifs de financement du développement rural, de transparence et d'efficacité de l'allocation des ressources publiques.

**Effets et changements :** Les outils de programmation et d'intervention en milieu rural mis au point à la faveur de l'élaboration de la SDRD, sont affinés et permettent d'assurer d'une part, une meilleure intégration des programmes sectoriels et locaux et d'autre part, la cohérence et complémentarité des actions à mener. Ils permettent aussi de disposer d'une batterie d'indicateurs économiques et sociaux sur le milieu rural.

Les capacités locales en matière de planification régionale et de formulation de programmes et projets de développement rural intégré sont améliorées.

Le processus de décentralisation de la décision a été renforcé par la participation des structures représentatives des population rurales concernées dans des instances paritaires (administration, communautés rurales), d'approbation des PPDR et d'arbitrage notamment en matière d'allocation des enveloppes budgétaires et soutiens au développement rural.

Meilleure intégration des dispositifs de financement du développement rural, rationalisation de la gestion des fonds de soutien, promotion de mécanismes de financement de proximité, de systèmes de micro finance et développement de l'épargne rurale.

**Objectif immédiat 3 : Renforcer les capacités de prospective et de suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement rural.**

**Résultat 1 : Etude prospective en matière de développement rural durable.**

Activité 1 : élaboration des termes de référence de l'étude de prospective.

**Activité 2 :** réalisation d'une étude prospective sur le développement rural durable en liaison avec l'ouverture de l'économie nationale (zone de libre échange avec l'UE, adhésion à l'OMC, regroupements régionaux...).

**Activité 3 :** formation des cadres à l'utilisation des instruments de prospective et organisation d'ateliers d'information.

**Résultat 2 : Amélioration du dispositif et des capacités existantes de suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement rural.**

**Activité 4 :** évaluation du dispositif actuel de suivi évaluation des programmes de développement rural (OSEDAR) et proposition d'aménagements et d'améliorations en vue de parvenir à un dispositif permettant une évaluation « intégrée » de la mise en œuvre des différentes composantes de projets de développement rural. Proposition de mesures d'extension du dispositif au niveau communal.

**Activité 5 :** implémentation et mise en œuvre des outils de suivi évaluation

**Activité 6 :** conception d'un programme de formation des équipes chargées de la fonction suivi évaluation des programmes de développement rural au niveau de wilayas et daïras et de guides de suivi évaluation.

**Activité 6 bis :** mise en œuvre d'actions pilotes de formation de formateurs.

**Activité 6 ter :** formation de cadres.

**Résultat 3 : Appui à l'initiation et à la formulation de projets pilotes centrés sur l'innovation et la promotion de la pluriactivité et accompagnement et évaluation de leur mise en œuvre.**

**Activité 7 :** identification d'un portefeuille de projets innovants et appui méthodologique à leur formulation..

**Activité 8 :** voyages d'études et d'information (responsables de l'administration chargée du développement rural et responsables de GADER)

**Activité 9 :** suivi et évaluation de la mise en œuvre de PPDR pilotes et évaluation des capacités des différents acteurs à initier et à mener ce type de projets.

**Activité 10 :** Identification d'un portefeuille de projets de développement intégré à soumettre au financement de bailleurs de fonds bilatéraux et/ou multilatéraux (dans le domaine de la restructuration des espaces agricole et rural notamment).

**Effets et changements :**

L'étude prospective permet de mieux entrevoir et appréhender les évolutions probables du monde rural en Algérie sur le long terme.

Le dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre des programmes de développement rural est amélioré principalement dans ses volets relatifs à l'intégration des autres secteurs dans cette fonction et son extension au niveau communal a été progressivement engagé.

Les compétences des cadres aux niveaux central et local chargés du suivi évaluation des programmes de développement rural ont été améliorées.

La participation à la formulation et l'accompagnement de la mise en œuvre de projets pilotes a permis de mieux asseoir les approches méthodologiques et de les adapter aux différents territoires et problématiques de développement à traiter et de former des cadres locaux en la matière.

**Objectif immédiat 4 :** améliorer la connaissance du milieu rural et la circulation de l'information en relation avec les objectifs de la SDRD et contribuer à l'implémentation de cette dernière ainsi qu'à celle de ses outils de mise en œuvre.

**Résultat 1 : Dossier de création d'un observatoire du monde rural finalisé**

**Activité 1 :** analyse d'opportunité et définition des missions, de l'organisation, des moyens de fonctionnement de l'observatoire (moyens humains, matériels et financiers), des appuis nécessaires et des relations fonctionnelles avec les structures équivalentes et oeuvrant à l'évaluation de la situation socioéconomique du pays.

**Résultat 2 : Mise en réseau des GADER et PPDR.**

**Activité 2 :** conception d'un réseau intranet entre les GADER et PPDR et connexion entre ces derniers.

**Résultat 3 : Modalités de constitution de banques de données et de circulation de l'information définies.**

**Activité 3:** appui aux GADER pour la constitution de banques de données sur l'information économique et administrative nécessaire aux populations rurales et à l'émergence de PPDR ainsi qu'à la création d'une banque de données (techniques, sociales et culturelles, économiques...) sur le milieu rural.

**Activité 4:** identification des centres de production de l'information (production des données statistiques, d'informations administratives, techniques et économiques et de l'information territoriale...) et conception de circuits de circulation de l'information entre les différents utilisateurs.

**Résultat 4 : Connexion des GADER à internet.**

**Activité 5 :** équipement de 48 GADER en moyens informatiques et connexion au réseau internet.

**Effets et changement :** L'appui à la création d'un observatoire doit aboutir à terme, à une meilleure connaissance du monde rural et une meilleure appréciation des impacts des programmes de développement rural mis en œuvre et à définir les articulations nécessaires avec les autres dispositifs d'évaluation de la pauvreté et de la situation socioéconomique.

La mise en connexion des GADER et PPDR a permis une meilleure circulation de l'information entre les différents acteurs du développement rural et une plus grande ouverture du monde rural sur l'extérieur pour ne pas évoluer en marge du progrès.

### **Partie III- Arrangements de gestion.**

#### **31- Conditions préalables**

L'exécution du projet doit contribuer de manière substantielle à la réussite de l'implémentation de la SDRD et de ses outils de mise en œuvre au niveau local. Le gouvernement s'attachera à faciliter la réalisation des différentes activités prévues dans le cadre du projet, instruira les autorités locales à l'effet d'apporter leur contribution à l'équipe du projet et mettra à la disposition de cette dernière les moyens nécessaires.

Le gouvernement veillera également à mobiliser les administrations et autres structures concernées autour de la réalisation du projet et oeuvrera de concert avec le PNUD, de sorte à consolider et renforcer les démarches de développement rural participatif et décentralisé.

#### **31- Exécution du projet**

Le Ministère chargé du développement rural sera l'institution nationale chargée de l'exécution du projet. A ce titre, il mettra en place pour toute la durée du projet, une cellule de projet animée par un directeur national du projet, cellule qui sera le point focal du projet. Le DNP aura notamment pour tâches la coordination des interventions, le suivi et le contrôle de l'exécution du projet.

Compte tenu du caractère intersectoriel du projet, le gouvernement veillera également à désigner les interlocuteurs du projet au niveau des administrations centrales (Ministères de l'intérieur, des finances, de la solidarité nationale, des ressources en eau, de l'artisanat, de l'habitat, du tourisme, de l'industrie...) et locales concernées (wilaya, daïra éventuellement).

#### **-Suivi évaluation**

Les activités du projet feront l'objet d'un suivi permanent du gouvernement algérien en coordination avec le PNUD. La cellule de projet sus évoquée élaborera et soumettra au gouvernement algérien et au PNUD des rapports périodiques décrivant l'état d'avancement des activités du projet et indiquant les contraintes rencontrées et propositions éventuelles de mesures pour les lever.

Les procédures du PNUD applicables à l'Exécution nationale constituent une partie intégrante du présent descriptif du document de projet.

Le projet fera, en tant que de besoin, l'objet d'une évaluation finale conformément aux usages et procédures établis par le PNUD. Des rapports semestriels seront produits.

#### **-Audit**

Un audit du projet sera réalisé à la fin de chaque année.

L'objectif de l'audit est de donner l'assurance à l'administrateur du PNUD que les ressources du projet sont gérées conformément aux règlements financiers, règles pratiques et procédures prescrits pour les programmes ou projets.

L'audit du projet dans le cadre de l'exécution nationale doit porter sur les éléments suivants sans que cette liste soit limitative :

- a) évaluation du taux d'exécution,
- b) comptabilité, suivi de la situation financière et rapports financiers,
- c) systèmes de gestion pour la comptabilisation, la documentation et l'établissement de rapports sur l'utilisation du matériel,
- d) utilisation et gestion du matériel,
- e) structure de gestion y compris l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et de tenue de dossiers.

Un « Rapport Annuel de Projet » sera élaboré par le directeur national du projet en vue d'évaluer le degré de réalisation des objectifs assignés au projet, de relever les problèmes rencontrés et d'identifier les solutions. Le rapport sera adressé au Ministère des Affaires Etrangères et au Représentant Résident du PNUD, pour approbation.

En outre, chaque expert consultant, tant international que national, élaborera au moins un rapport technique intermédiaire sur la mission qui lui est confiée ainsi qu'un rapport final, selon les usages et procédures établis par le PNUD.

#### Partie IV – Contexte juridique

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord type d'assistance de base, conclu entre le Gouvernement algérien et le PNUD signé le 20 juillet 1977. Aux fins de l'accord d'assistance de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organisme gouvernemental de coopération décrit dans ledit accord.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au présent descriptif du projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD, et sous réserve de l'approbation du Gouvernement algérien quant aux modifications proposées :

- (i) les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des rapports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ;
- (ii) la division annuelle obligatoire pour rééchelonnement de la fourniture des apports prévu du projet, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autre en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause et des délais réels d'exécution ; et
- (iii) l'organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette opération seront arrêtés après consultation entre les parties au descriptif du projet ainsi que tout organisme des Nations Unies associé au projet.

## CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES DU PROJET

<p><b>Effets escomptés tels qu'ils sont annoncés dans le cadre des résultats du pays :</b> développement rural durable participatif, décentralisation et gouvernance locale, développement national équilibré.</p> <p><b>Indicateurs d'effets tels qu'ils sont énoncés dans le cadre des résultats et des ressources du programme :</b> Capacités des différents acteurs du développement rural renforcées, paysage institutionnel et tissu organisationnel de la SDRD renforcés, partenariats entre les différents acteurs du développement, capacités de prospective, de formulation de programmes de développement rural et de suivi évaluation renforcées, gestion des ressources améliorée.</p> <p><b>Ligne de service du CCP :</b> Réformes économiques et gouvernance</p> <p><b>Stratégie de partenariat :</b> Le système des Nations Unies assurera une dynamique de concertation et de collaboration étroites avec le MDDR et l'ensemble des ministères, institutions et collectivités concernés par le projet.</p> <p><b>Titre et numéro de projet :</b> ALG/ Appui à l'implémentation et la mise en œuvre de la SDRD.</p>			
Produits prévus	Activités prévues	Apports	Budget
<p><b>1. Environnement institutionnel et organisationnel de la SDRD renforcé, création de GADER et encadrement législatif spécifique du développement des territoires ruraux.</b></p>	<p><b>11</b> - Examiner les statuts et mandats des institutions publiques ayant en charge les questions de développement rural et proposer les aménagements favorisant la collaboration entre les institutions et l'intégration intersectorielle au niveau local.</p> <p><b>12</b> - Appuyer l'émergence de groupements d'appui au développement rural (GADER) au niveau des wilayas et communes rurales et définir les tâches du GADER et ses moyens de fonctionnement.</p> <p><b>13</b> - Concevoir des guides d'explication de la SDRD et d'information des populations, autorités locales et organisations de la société civile. Impression et diffusion</p> <p><b>14</b> - Passer en revue la législation et réglementation en vigueur traitant des questions de développement rural et proposer un projet de loi spécifique au développement des territoires ruraux.</p>	<p>- Appui technique</p> <p>- Campagnes d'animation et de sensibilisation</p> <p>- Appui technique et logistique</p> <p>- Appui technique</p>	<p>93.177 USD</p>

<p><b>2. Capacités des différents acteurs du développement rural améliorées.</b></p>	<p>21 - Réaliser une étude prospective sur le développement rural durable en liaison avec l'ouverture de l'économie nationale (zone de libre échange avec l'UE, adhésion à l'OMC, regroupements régionaux...).</p> <p>22 - Former des cadres à l'utilisation des instruments de prospective et organisation d'ateliers d'information.</p> <p>23 - Concevoir et mettre en oeuvre un programme de formation permanente au niveau local, à l'utilisation des outils de programmation et d'intervention en milieu rural (formation de formateurs et de cadres).</p> <p>24 - Former des formateurs en matière de formulation de projets de développement rural intégré.</p> <p>25 - Former les membres des comités techniques de wilaya.</p> <p>26 - Apporter un appui méthodologique à la formulation de projets innovants, identifier un portefeuille de projets innovants et un portefeuille de projets de DR à soumettre aux bailleurs de fonds.</p> <p>27- Voyages d'études et d'information (responsables de l'administration chargée du développement rural et responsables de GADER).</p>	<p>- Coordination, facilitation.</p> <p>- Contribution au budget formation.</p> <p>- Appui logistique.</p> <p>- Appui logistique.</p> <p>- Appui logistique.</p> <p>- Contribution aux frais de voyages.</p>	<p>163. 415 USD</p>
<p><b>3-Outils de mise en œuvre de la SDRD expertisés et améliorés.</b></p>	<p>31 - Expertiser les outils de programmation et d'intervention (IDRD, PDDR et instruments de cadrage des budgets et fonds publics), et proposer des améliorations et/ou de nouveaux instruments en la matière.</p> <p>32- Expertiser le dispositif de financement des PDDR et des mécanismes de gestion et paiement des soutiens sur les fonds publics et proposer les améliorations visant l'intégration des dispositifs de financement du développement rural, la transparence et l'efficacité de l'allocation des ressources publiques.</p> <p>33- Evaluer le dispositif de suivi évaluation des programmes de DR (OSDAR) et proposer les aménagements permettant une évaluation « intégrée » de la mise en œuvre des différentes composantes de projets de développement rural.</p> <p>34 - implémenter les outils de suivi évaluation et étendre le dispositif de suivi évaluation au niveau communal.</p>	<p>- Appui technique.</p> <p>- Appui technique.</p> <p>- Appui technique</p> <p>- Appui technique et logistique.</p>	<p>307. 030 USD</p>

	<p><b>35</b> - Concevoir et mettre en œuvre un programme de formation des équipes chargées de la fonction suivi évaluation des programmes de DR au niveau des wilayas et daïras, élaborer des guides de suivi évaluation et mettre en œuvre des actions pilotes de formation de formateurs.</p> <p><b>36</b> - Suivre et évaluer la mise en œuvre de PPDR pilotes et évaluer les capacités des différents acteurs à initier et à mener des projets innovants.</p> <p><b>37</b> - Evaluer le dispositif d'examen et d'approbation des PPDR au niveau local (commune, daïra, wilaya), notamment de la composition, des missions et du fonctionnement du comité technique de wilaya et proposer des améliorations.</p>	<p>- Appui logistique.</p> <p>- Appui technique.</p> <p>- Appui technique</p>	
<p><b>4 - Connaissance du milieu rural et circulation de l'information en relation avec les objectifs de la SDRD améliorées. Contribution à l'implémentation de la SDRD ainsi qu'à celle de ses outils de mise en œuvre</b></p>	<p><b>41</b>- étudier l'opportunité de créer un observatoire du milieu rural et définir ses missions, son organisation, ses moyens de fonctionnement, les appuis nécessaires et les relations fonctionnelles avec les structures équivalentes et oeuvrant à l'évaluation de la situation socioéconomique du pays.</p> <p><b>42</b>-- concevoir un réseau intranet entre les GADER et PPDR et connecter ces derniers entre eux.</p> <p><b>43</b>-- appuyer les GADER pour la constitution de banques de données sur l'information économique et administrative nécessaire aux populations rurales et à l'émergence de PPDR.</p> <p><b>44</b>- Identifier les centres de production de l'information (production des données statistiques, d'informations administratives, techniques et économiques et de l'information territoriale...) et concevoir les circuits de circulation de l'information entre les différents utilisateurs.</p> <p><b>45</b>- équiper les GADER en moyens informatiques et connexion au réseau internet.</p>	<p>- Elaborer la fiche technique du projet.</p> <p>- Appui technique et logistique.</p> <p>- Appui technique et logistique.</p> <p>- Appui technique</p> <p>- Appui logistique.</p>	<p>193.984,88 USD</p>

<b>Gestion du projet</b>	<b>Coordination Equipement projet Divers</b>		122.815 USD
<b>Total budget projet</b>			<b>880.421,88 USD</b> ~ <b>880.422 USD</b>

## Annual Work Plan

Algeria - Algiers

**Award Id:**

**Award Title:** Appui à la mise en œuvre au niveau local de la stratégie nationale de développement rural durable

**Report Date:** 11/3/2004

**Year:**

**2005**

Project ID	Expected Outputs	Key Activities	Timeframe				Responsible Party	Fund	Donor	Planned Budget	Amount US\$
			T1	T2	T3	T4					
	Renforcement institutionnel et organisationnel de la SDRQ	Examiner Status et mandats existants et proposer aménagement		/		ALG-National Execution	04000	UNDP	71200	International Consultants	13,000.00
		Appuyer l'émergence des GADER au niveau des wilaya		/		ALG-National Execution	30071	ALG	71200	International Consultants	13,000.00
		Conception des Guides d'explication de la SDRQ		/		ALG-National Execution	30071	ALG	75100	Facilities & Administration	225.00
		Proposition de Projet de loi spécifiques au developpement des territoires ruraux		/		ALG-National Execution	04000	UNDP	71300	Local Consultants	18,000.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	71300	Local Consultants	18,000.00
						ALG-National Execution	04000	UNDP	74200	Printing production	5,000.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	74200	Printing production	5,000.00
						ALG-National Execution	04000	UNDP	75100	Local Consultants	2,400.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	75100	Local Consultants	2,400.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	75100	Facilities & Administration	72.00
											<b>93,177.00</b>
	Amélioration des capacités des acteurs du DR	Réalisation d'une étude prospective de DR			/	ALG-National Execution	04000	UNDP	71200	International Consultants	4,500.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	71200	International Consultants	4,500.00
						ALG-National Execution	04000	UNDP	72100	Service contract	21,000.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	72100	Service contract	21,000.00
						ALG-National Execution	04000	UNDP	75100	Facilities & Administration	765.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	75100	Facilities & Administration	765.00
						ALG-National Execution	04000	UNDP	71200	International Consultants	11,500.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	71200	International Consultants	11,500.00
						ALG-National Execution	04000	UNDP	71300	Local Consultants	8,700.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	71300	Local Consultants	8,700.00
						ALG-National Execution	04000	UNDP	74200	Printing production	2,500.00
						ALG-National Execution	30071	ALG	74200	Printing production	2,500.00

Formation des formateurs et membres des CTW en matière de formulation de PPR	ALG-National Execution	30071	ALG	75100	Facilities & Administration	581.00
/	ALG-National Execution	04000	UNDP	71300	Local Consultants	4,800.00
	ALG-National Execution	30071	ALG	71300	Local Consultants	4,800.00
	ALG-National Execution	30071	ALG	75100	Facilities & Administration	144.00
Appui méthodologique pour identifier un portefeuille de projets innovants à soumettre aux B.F.	ALG-National Execution	04000	UNDP	71200	International Consultants	7,500.00
	ALG-National Execution	30071	ALG	71200	International Consultants	7,500.00
	ALG-National Execution	30071	ALG	75100	Facilities & Administration	225.00
<b>TOTAL</b>						<b>122,815.00</b>
<b>TOTAL 2005</b>						<b>215,982.00</b>

Year:

2006

Amélioration des capacités des acteurs du DR	Voyage d'étude et d'information (responsables du DR et des GADER)	04000	UNDP	71600	Travel	7,500.00
		30071	ALG	71600	Travel	7,500.00
		04000	UNDP	72100	Service contract	12,500.00
		30071	ALG	72100	Service contract	12,500.00
		30071	ALG	75100	Facilities & Administration	600.00
	<b>TOTAL</b>					<b>40,600.00</b>
Outils de mise en œuvre de la SDRD expertisés et améliorés	Expertiser les outils de programmation existants et proposer des améliorations et /ou de nouveaux instruments en la matière	04000	UNDP	71200	International Consultants	13,000.00
		30071	ALG	71200	International Consultants	13,000.00
		04000	UNDP	71300	Local Consultants	5,000.00
		30071	ALG	71300	Local Consultants	5,000.00
		30071	ALG	75100	Facilities & Administration	540.00
	Expertiser le dispositif de financement des PPDR et proposer des améliorations pour l'intégration d'autres dispositifs	04000	UNDP	71200	International Consultants	8,500.00
		30071	ALG	71200	International Consultants	8,500.00
		04000	UNDP	71300	Local Consultants	5,000.00
		30071	ALG	71300	Local Consultants	5,000.00
		30071	ALG	75100	Facilities & Administration	405.00
	Evaluer le dispositif de suivi évaluation des programmes de DR et proposer des aménagements pour une évaluation intégrée	04000	UNDP	72100	Service contract	100,000.00
		30071	ALG	72100	Service contract	100,000.00
		30071	ALG	75100	Facilities & Administration	3,000.00
	Implémenter les outils de suivi évaluation et étendre le dispositif au niveau communal	04000	UNDP	71200	International Consultants	8,000.00
		30071	ALG	71200	International Consultants	8,000.00
		04000	UNDP	71300	Local Consultants	5,000.00
		30071	ALG	71300	Local Consultants	5,000.00
		30071	ALG	75100	Facilities & Administration	390.00
	Elaborer des guides de suivi évaluation et évaluer le dispositif d'examen et d'approbation des PPDR	04000	UNDP	71200	International Consultants	4,500.00
		30071	ALG	71200	International Consultants	4,500.00
		04000	UNDP	71300	Local Consultants	2,000.00
		30071	ALG	71300	Local Consultants	2,000.00
		30071	ALG	75100	Facilities & Administration	195.00
	<b>TOTAL</b>					<b>306,530.00</b>
Connaissances du milieu rural et circulation de l'information en relation avec les objectifs de la SDRD	Etudier l'opportunité de créer un observatoire du milieu rural et proposer ses missions organisationnelles	04000	UNDP	71200	International Consultants	7,000.00
		30071	ALG	71200	International Consultants	7,000.00
		30071	ALG	75100	Facilities & Administration	210.00



